



## **STAGE SPECIAL AVS (AESH, CUI), EVS, AAD**

Sur votre temps de travail

le jeudi 15 mars, de 9h à 16h à l'UD FO de Laval\*\*

**CONNAÎTRE ET DEFENDRE SES DROITS**

*En présence de François Standaert, Secrétaire National du  
SNUDI-FO, élu à la CAPN, spécialiste des contrats précaires dans  
l'éducation nationale*

### AVS en CUI, AVS en AESH, EVS, AAD

- Connaître ses droits (indemnités, action sociale, congés...)
- Un CDI ?
- Conditions de travail
- S'organiser et regrouper les revendications
- Les positions de FO
- Dossiers individuels
- ...

Le sort réservé aux personnels, AVS (CUI et AESH), EVS, AAD est inacceptable. Depuis de nombreuses années, l'Education nationale utilise des salariés sous contrats précaires de droit public ou de droit privé sur des emplois permanents, nécessaires et pérennes. Elle leur impose des temps partiels qui génèrent des salaires de misère, elle leur refuse une vraie formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. La loi de 2014, devrait permettre de passer d'un contrat précaire à un CDI: Il n'en est rien !

### Pour Force Ouvrière, les revendications sont simples:

Un vrai statut, un vrai salaire, une vraie reconnaissance des missions :

**La transformation de ces contrats en emplois statutaires de la Fonction publique.**

**Connaître ses droits et trouver des moyens pour les défendre est une urgence. Venez vous informer, discuter, échanger et débattre lors du stage du 15 mars, à Laval.**

Pour vous inscrire, adressez-vous au SNUDI-FO 53, via le formulaire en ligne (<http://snudifo-53.fr/stage-avs-aad-evs/>), par téléphone au 06.26.15.91.72, ou par mail à [fnef.fp.53@laposte.net](mailto:fnef.fp.53@laposte.net)

\* Ce stage sur temps de travail est un droit - Informez le DASEN avec la lettre type que nous proposons. (à joindre au courriel adressé au secrétariat de votre circonscription, avec la convocation, 1 mois avant la tenue du stage) Si besoin, appeler nous directement.

\*\*stationnement sur le parking de la salle polyvalente.



*Pour les collègues en contrat AESH*

Nom, Prénom  
Etablissement

à Monsieur le directeur académique  
des services de l'Education nationale  
DSDEN 53

s/c de (IEN de circonscription ou chef d'établissement)

**Objet** : Stage de Formation syndicale  
Décret n° 84-474 du 15 juin 1984

Monsieur le DASEN,

En application du texte cité en objet, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour participer au stage de formation syndicale organisé sur temps de travail par la FNEC-FP-FO le 15 mars 2018. (Convocation ci-jointe).

Veuillez agréer, Monsieur le DASEN, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

P.J.: Convocation

*Copie pour information à la FNEC-FP FO 53 ([fnec.fp.53@laposte.net](mailto:fnec.fp.53@laposte.net))*

*Pour les collègues en contrat de droit privé (CUI...)*

Nom, Prénom

Etablissement

à Monsieur le Proviseur  
Lycée Savary De Mauléon - Les Sables d'Olonne  
78 AVENUE DE BRETAGNE 85108 LES SABLES D OLLONNE CEDEX  
[ce.0850032Y@ac-nantes.fr](mailto:ce.0850032Y@ac-nantes.fr)

**Objet** : Stage de Formation syndicale  
Décret n° 84-474 du 15 juin 1984

Monsieur le proviseur,

En application du texte cité en objet, je vous informe que je participerai au stage de formation syndicale organisé sur temps de travail par la FNEC-FP-FO le 15 mars 2018. (Convocation ci-jointe).

Veillez agréer, Monsieur le proviseur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

P.J.: Convocation

*Copie pour information à la FNEC-FP FO 53 ([fnec.fp.53@laposte.net](mailto:fnec.fp.53@laposte.net))*

# FNEC FP FO CONVOCAATION

A Laval, le 7 décembre 2017

**Objet** : Convocation stage syndical

*Décret n° 84-474 du 15 juin 1984*

Cher(e) Collègue,

Tu es convoqué(e) au stage de formation syndicale organisé par notre section départementale en collaboration avec le CFMS (Centre de Formation des Militants Syndicalistes) ; **ce stage se déroulera à l'UD FO de Laval, 10 rue du Dr. Ferron 53010 Laval, de 9h à 16h le jeudi 15 mars 2018.**

Tu veilleras à déposer ta demande de congé, accompagnée de la présente convocation, au plus tard un mois avant le début du stage, soit le 15 février 2018, auprès de ton I.E.N ou de ton chef d'établissement.

Salutations syndicalistes.

Fabien Orain, Secrétaire Départemental

